



TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION

Le contrat d'aide de la Région adopté



Le maire de Châteaurenard et des élus de Rognonas et de sa ville; le maire d'Eyragues et le président Martin-Teissère; les maires et élus de Graveson et Noves, Mollégès, Orgon, Saint-Andiol et Cabannes. /PHOTOS N.C.-B.

C'est par une minute de silence à la mémoire du président Jacques Chirac, disparu le jour-même, qu'a commencé, jeudi, la dernière séance du conseil intercommunaire de Terre de Provence (TdPa), à Eyragues. Une réunion calme qui a fait soupirer d'aise un des élus à la fin. "Tout s'est bien passé et ça fait du bien" a-t-il confié en aparté. "C'est ainsi que cela devrait toujours se passer", a renchéri son homologue.

Dans les faits, les onze délibérations soumises au vote ont été adoptées et à l'unanimité. Sauf une, la commune d'Eyragues se positionnant contre.

Il s'agissait de valider les termes du second Contrat régional d'équilibre territorial (CRET) pour la période 2019-2022 pour le territoire du Pays d'Arles. "La programmation opérationnelle des CRET doit répondre aux cinq axes du plan climat régional : cap sur l'éco-mobilité, une Région neutre en carbone, un moteur de croissance, un patrimoine natu-

rel préservé et bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur", a précisé Jean-Marc Martin-Teissère, président de TdPa.

Près de 12 millions pour le Pays d'Arles

Le montant total de la demande pour la programmation pour les trois intercommunalités du Pays d'Arles a été arrêté à 11 888 877 euros. Les projets retenus pour Terre de Provence concernent une participation

aux aides Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) avec une enveloppe de 300 000 €, la requalification de zones (zone du Pont à Plan d'Orgon, 300 000 €), un pôle de valorisation des déchets verts agricoles porté par les trois entités (1,69 million d'euros) et les éco-quartiers (20 %). Concernant le Min de Châteaurenard (bornes de recharge pour les véhicules électriques), c'est la SPL qui porte désormais le dossier et

non plus l'agglomération.

"Je vote contre car seules les villes-centres sont subventionnées et non les petites communes", a rétorqué Max Gilles. "Au niveau des communes, seuls les éco-quartiers sont aidés. Sinon ce sont les intercommunalités. Le CRET concerne les projets intercommunaux", a répondu le président. Sans réussir à convaincre le maire d'Eyragues.

Autre sujet à l'ordre du jour, la création d'une régie à auto-

nomie financière et personnalité morale, suite au transfert des compétences "eau, assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et eaux pluviales urbaines", des communes à Terre de Provence, qui est prévu au 1^{er} janvier 2020 par la Loi NOTRE.

Eau et assainissement

Après étude, les communes en délégation de service public (Barbentane, Eyragues, Grave-

son, Maillane) le resteront jusqu'à l'échéance de leurs contrats. Les six communes du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples Durance-Alpilles) intégreront cette régie communautaire. Ainsi que celles en régie communale (Châteaurenard, Orgon, Rognonas), avec néanmoins la possibilité d'envisager des conventions de gestion pour confier aux communes certaines missions.

Le débat a porté sur le devenir des agents en poste. Ils sont 35 actuellement. "Les services des ressources humaines rencontreront l'ensemble du personnel des communes concernées. Collectivement par entité puis en entretien individuel... Il n'y aura pas de modification des postes ni des lieux de travail. Les agents seront transférés à la communauté d'agglomération qui fera une mise à disposition pour qu'ils ne perdent pas leur statut. Ils auront toujours le choix soit d'être mis à disposition soit d'être détachés."

N.C.-B.

Nelly COMBE-BOUCHET

Au fil du conseil intercommunaire

Une vente de terrains à la SPL Grand Marché de Provence. Le projet de redéploiement du Min a été transféré en août à la SPL du Grand Marché de Provence. "Il a été retenu de vendre les terrains Atrium au prix d'acquisition déduction faite des subventions (500 080€ de l'État et 925 000 € de Département) et après estimation des domaines", a rappelé le président Martin-Teissère. Consulté, France Domaine n'a pas rendu d'estimation. La vente des deux terrains au prix de 313 191 € HT l'un et 697 870 € le second, sous réserve de l'obtention définitive des subven-

tions (versement) et de l'accord préalable du Conseil départemental.

Exemption d'obligations de production de logements sociaux. Terre de Provence a été sollicitée par l'État pour proposer les communes qui pourraient bénéficier d'une exemption de leurs obligations de production de logements locatifs sociaux. Pour cela, plusieurs conditions doivent être réunies: il faut qu'elles soient situées hors d'une agglomération de plus de 30 000 habitants ou qu'elles aient plus de la moitié de leur terri-

toire urbanisé touché par une inconstructibilité liée à un PPRI. "Ce qui n'est pas le cas de nos communes", a souligné Georges Jullien (Noves). "On va le demander quand même car cela va permettre de démontrer à l'État que les critères fixés par la loi sont inatteignables" a analysé le président. "C'est inatteignable et inutile. On nous demande 4 000 logements d'ici 2025. On n'a pas les clients" a abondé Michel Lombardo (Châteaurenard). Les communes concernées sont Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Noves et Rognonas.